



Gestion raisonnée du réseau d'éclairage public

Contexte

Ce projet a débuté en 2007. Cette année-là, la commune de la Motte-en-Champsaur participe à la démarche « Agir pour l'énergie » ainsi qu'à la manifestation de la Nuit des étoiles, invitant le grand public à observer les étoiles filantes. Devant le succès de cette opération, l'initiative a été prolongée. Les élus ont alors décidé l'extinction des lumières de la commune tous les 24 du mois, de 23 heures à 5 heures du matin pendant un an et demi. Pour l'anecdote, en témoignage de leur détermination, la commune n'ayant qu'un seul employé municipal, ces mêmes élus allaient éteindre et rallumer les lampadaires un par un. Au final, le 24 février 2011, la décision a été prise de ne plus rallumer l'éclairage public la nuit, résolution peu commune, qui en a surpris plus d'un.



Acteurs du projet

Organisme	Contact
Mairie	Mairie de MOTTE EN CHAMPSAUR (05500) Tél. : 04 92 50 09 66

Les objectifs

L'objectif du projet est de réaliser des économies d'énergie sur la consommation de l'éclairage public, souvent surutilisé, particulièrement la nuit. Parallèlement, le souhait des élus est de rendre à la nuit son obscurité et sa « beauté ».

Le projet et ses résultats

Pour concrétiser ses ambitions, la commune a suivi une double stratégie : réduction de la consommation d'énergie et recours aux énergies renouvelables.

Sur le plan de la maîtrise de l'énergie, plusieurs mesures ont été prises, telles que le remplacement des lampadaires ballons fluo par des appareils plus économes en énergie et la mise en place d'un système de gestion commandant soit l'extinction de l'éclairage pendant la nuit, soit une réduction de l'intensité des lampadaires. Ces changements ont engendré, entre 2010 et 2013, une baisse de la consommation d'énergie de 68% et une diminution des dépenses de 38%.



La seule mise en place d'horloges permettant de couper totalement l'éclairage de 23h à 6h a généré une économie de 8 780 kWh.

Quant au recours aux énergies renouvelables, la commune a fait le choix de changer de fournisseur d'électricité, passant d'EDF à Enercoop PACA, un fournisseur d'électricité verte, garantissant un approvisionnement en électricité d'origine renouvelable (éolien, hydroélectricité, etc.).

Le « + » du projet

Grâce à ce projet, La Motte-en-Champsaur, petit village de 200 habitants dans le Parc national des Écrins, s'est vu décerner un prix dans le cadre du concours « Villes et villages étoiles ». L'Association nationale pour la protection du ciel et de l'environnement nocturnes (ANPCEN) a récompensé la commune pour sa contribution aux économies d'énergie et à la réduction de la pollution lumineuse. Les éclairages extérieurs nocturnes, trop nombreux, sont effectivement générateurs de nuisances, à plus d'un titre, alors que leur activation est très souvent inutile. Outre la diminution de sa consommation et de sa facture d'électricité, la commune a permis à ses habitants de redécouvrir la qualité du ciel étoilé.

Projets similaires au sein de la Région

- Souscription de la commune de Forcalquier (04) au capital d'Enercoop PACA, débouchant notamment sur l'alimentation du centre de loisirs en électricité 100% « verte ».
- Achat d'électricité verte par la commune de Saint-Raphaël (83) pour l'Hôtel de Ville et le Stade Nautique.
- Achat d'électricité verte par la commune de Ventabren (13) pour la mairie et les services municipaux.
- Achat d'électricité verte par la commune de Mouans-Sartoux (06) pour l'éclairage et les bâtiments publics, ainsi que mise en place de coupures nocturnes sur la moitié du parc d'éclairage public entre 1h et 5h du matin.
- Conseil en énergie partagée dans le Parc naturel régional du Lubéron (04 et 84).
- Mise en place de contrats Energie Partagée en Pays d'Arles (13).
- Extinction partielle de l'éclairage public (56%), tous les jours de la semaine entre minuit et 5h du matin à Morières-Lès-Avignon (84).
- Extinction de l'éclairage public de la commune des Orres (05) de minuit à 6h, en dehors des périodes d'exploitation de la station.

Sites pour plus d'informations

Enercoop : <http://www.enercoop.fr/>

Energie partagée : <https://je-souscris.energie-partagee.org/>